

RN10 - RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA MALMEDONNE

INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS



CONCERTATION PUBLIQUE DU 18 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2019

Le carrefour de la Malmedonne est situé à l'intersection de trois communes : Coignières, Maurepas et La Verrière.

Dans sa conception actuelle, le carrefour permet des échanges entre la RN10 et la RD213 vers le nord et entre la RN10 et la RD13 vers le sud, mais n'autorise aucune liaison directe entre le nord et le sud ni pour les véhicules ni pour les piétons et les cyclistes. La RN10 constitue donc une coupure urbaine pour les véhicules, les piétons et les cycles entre d'une part les communes de Maurepas et Coignières et d'autre part la commune de La Verrière.

Le projet d'aménagement du carrefour, présenté en concertation publique, vise à améliorer les échanges entre la voirie nationale et les voiries locales en optimisant la desserte du secteur, actuellement en pleine mutation. Le projet est aussi l'occasion d'améliorer la lisibilité du carrefour pour les usagers et de favoriser le développement des modes actifs (piétons et cycles) et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



Localisation du projet

LES EFFETS DU PROJET



LES DÉPLACEMENTS ROUTIERS

- > **Assurer la fluidité du trafic** sur la RN10 et la capacité du réseau à absorber les futurs flux générés par les programmations urbaines et économiques
- > **Amélioration de la lisibilité du carrefour** pour les usagers du réseau routier
- > **Création de nouvelles liaisons** entre RN10, RD13 et RD213 pour améliorer la desserte locale



LES MODES ACTIFS

- > **Franchissement de la RN10 sécurisé** pour les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite
- > **Amélioration du réseau de pistes cyclables et de transports en commun** du territoire grâce au pont



L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

- > **Amélioration de l'environnement urbain du secteur et intégration urbaine du projet** en limitant la vue sur la route nationale et son trafic
- > **Faible impact sur la qualité de l'air du secteur.** Globalement, à l'horizon 2030, l'évolution de la motorisation du parc automobile aura pour effet une amélioration de la qualité de l'air



LE BRUIT

- > **Apaisement de l'environnement sonore** le long de la RN10
- > Les **niveaux sonores le long de la RD213 seront précisés** et présentés lors de l'enquête publique avec les solutions acoustiques envisagées

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'État, par l'intermédiaire de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France et de la Direction des routes Île-de-France (DRIEA IF / DiRIF), est le maître d'ouvrage unique du projet. À l'issue de la concertation, si l'État choisit de poursuivre le projet, il devra effectuer une enquête d'utilité publique. La maîtrise d'ouvrage des études, des procédures et des travaux sur le réseau routier national sera alors confiée par l'État à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

LE MONTANT DE L'OPÉRATION

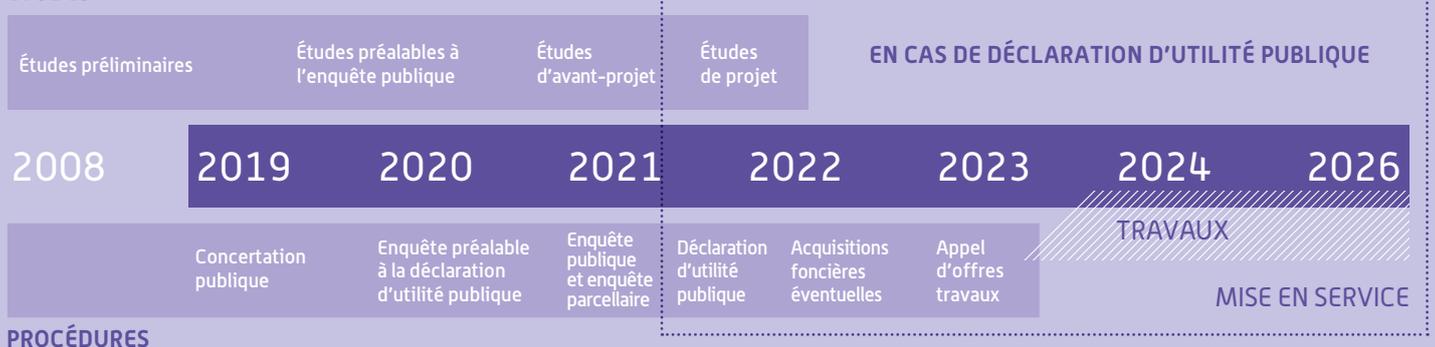
Le montant est estimé à 20 millions d'euros hors taxes. Les partenaires financiers de l'opération sont actuellement l'État, le Département des Yvelines et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.



Yvelines
Le Département

LES ÉTAPES DU PROJET

ÉTUDES



PROCÉDURES

PARTICIPEZ A LA CONCERTATION PUBLIQUE DU 18 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2019

La concertation publique est un temps d'information et d'échanges avec le public sur l'opportunité et les caractéristiques principales du projet. Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- > **Recueillir les avis** sur les grands principes et les objectifs du projet.
- > **Répondre aux questions**, des habitants, des usagers du réseau routier, des associations locales, des acteurs économiques et des élus.
- > **Enrichir le projet** suite à la concertation pour des solutions partagées.

Conformément à la Charte de la participation du public, l'État a souhaité faire appel à un tiers indépendant en la personne d'un garant figurant sur la liste nationale établie par la Commission nationale du débat public. Il est chargé de veiller à la bonne information et à la bonne participation des publics. Il peut être contacté par mail : **garantmalmedonne@gmail.com**.

À la suite de la concertation, l'État se prononcera sur la poursuite ou non du projet. En cas de poursuite du projet, les études techniques détaillées seront engagées, afin de définir précisément toutes les caractéristiques du projet.

S'INFORMER

> Lors des rencontres organisées :

- Une **réunion publique d'ouverture de la concertation à La Verrière**, le jeudi 21 novembre à 20h (salle du Conseil de la mairie, Avenue des Noës)
- Un **atelier de travail à Coignièrès**, le mercredi 4 décembre à 20h30 (salon Saint-Exupéry, 11 Avenue Marcel Dassault)
- Une **réunion publique de clôture à Maurepas**, le jeudi 12 décembre à 20h (salle du Conseil de la mairie, 2 Place d'Auxois)

> Les supports d'information :

- Le dossier de concertation mis à disposition dans les mairies de Coignièrès, Maurepas et La Verrière, ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et consultable sur le site internet de la DiRIF : **www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr**
- L'exposition présentée au public dans les mairies de Coignièrès, Maurepas et La Verrière et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Le site internet de la DiRIF : **www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr**

S'EXPRIMER

> Lors des rencontres organisées

- > **En envoyant un mail à l'adresse suivante** : **rn10.malmedonne.dirif@developpement-durable.gouv.fr**
- > **Par voie postale** : DRIEA/DiRIF/SMR/DMRSO – CONCERTATION RN10 Malmedonne
21-23 rue Miollis 75015 PARIS
- > **Sur les registres papier** : à disposition dans les mairies de Coignièrès, Maurepas et La Verrière, ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Toute l'information sur le projet et la concertation :
www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr